MISSION PV RELATIVE AU RECOLEMENT DES PROCES VERBAUX D'ESSAIS D'INSTALLATIONS

PREAMBULE

Lorsque les prestations réalisées au titre des présentes conditions spéciales viennent en complément de la mission de contrôle technique LP relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement, l'ensemble constitue la mission A.

OBJET

L'intervention de SOCOTEC CALEDONIE a pour objet le récolement et l'examen des procès-verbaux des essais réalisés par les entreprises sur les installations suivantes :

Ascenseurs, ascenseurs de charge,

Escaliers mécaniques, trottoirs roulants,

Portes et portails automatiques pour véhicules,

Réseaux de distribution collective de radiodiffusion,

Installations électriques,

Portiers électroniques,

Conditionnement d'air,

Ventilation mécanique,

Chauffage,

Fluides médicaux,

Plomberie sanitaire,

Réseau d'alimentation en eau

Réseau d'évacuation

Les fiches attestations d'essais de fonctionnement de l'AQC établis en accord avec les professionnels fournissent la liste, la description et les modèles des procès-verbaux de ces essais.

CONDITIONS D'INTERVENTION

L'intervention de SOCOTEC CALEDONIE comporte les prestations suivantes :

. Pendant la phase de conception du projet :

SOCOTEC CALEDONIE vérifie que la liste des essais visés à l'article précédent figure dans les documents techniques destinés à la consultation des entreprises.

. Avant réception des travaux :

SOCOTEC CALEDONIE examine les procès-verbaux communiqués par les entreprises.

LIMITES DE MISSION

La prestation PV ne constitue pas la mission de contrôle technique F relative au fonctionnement des installations. Elle ne comprend ni le contrôle technique des documents de conception ou d'exécution, ni l'examen des installations sur le chantier, ni l'assistance aux essais.